ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revendications des personnels soignants des services de réanimation

Question écrite n° 41232

Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les revendications des personnels soignants des services de réanimation. Ces professionnels de santé, qui sont en contact au quotidien avec les patients atteints de la covid-19, ont démontré que leur mission était indispensable dans la prise en charge des malades. « La réa, ça ne s'invente pas ! » et pourtant, la plupart des gestes sont appris « sur le tas ». Or malgré les annonces, les difficultés financières et matérielles continuent et la spécificité de la réanimation n'est pas reconnue à sa juste mesure. Une question écrite avait été déposée en ce sens le 18 août 2020 par le député Olivier Dassault. La question n° 31882, toujours d'actualité, est restée sans réponse. Ces professionnels de santé réclament une bonification indiciaire grâce à la reconnaissance de leur responsabilité et la technicité de leur travail, la titularisation des agents contractuels, la création d'un statut d'infirmier réanimateur et la création d'un master de réanimation. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures spécifiques que compte mettre en place le Gouvernement pour améliorer les conditions de travail des agents, aides-soignants, comme infirmiers, exerçant en service de réanimation.

Données clés

Auteur : M. Victor Habert-Dassault
Circonscription : Oise (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41232
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 septembre 2021, page 6956
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)